

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du 12 septembre 2023**  
Convocation du 05 septembre 2023

**N° 2023\_09\_006**

**Objet : Administration Générale - Convention relative à l'entente intercommunale pour l'organisation de la phase opérationnelle du programme LEADER 2023-2027 du Groupe d'Action Locale « Ardèche »**

Le 12 septembre 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à PRADONS, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Lison BOICHUT, Max DIVOL, Denise GARCIA, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, René UGHETTO

Pouvoirs Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Françoise HOFFMAN à Antoine ALBERTI, Jacques MARRON à Yvon VENTALON, René UGHETTO à Richard ALZAS.

Secrétaire de Séance : Jean-Yvon MAUDUIT

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31  
Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 35  
Vote contre :                    pour : 35                    abstention : 1

Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) est un programme européen financé par le FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et le Développement de l'Economie Rurale) destiné à dynamiser les territoires ruraux. Ce programme permet de soutenir des actions innovantes en matière de développement local.

Afin de présenter une candidature à l'échelle du département de l'Ardèche pour le programme LEADER 2023- 2027, une stratégie locale de développement a été construite durant la phase préparatoire, depuis le mois de juillet. La concertation des acteurs, tant publics que privés, et le travail en réseau ont été essentiels pour mener à bien ce projet.

La présente convention vise à définir le fonctionnement du partenariat, l'organisation interne, les moyens mis à disposition et les modalités financières entre tous les acteurs départementaux et locaux du futur programme LEADER. La structure porteuse et coordinatrice du programme est la communauté d'Agglomération Arche Agglo.

Le **Président** propose aux conseillers communautaires de l'autoriser à signer cette convention essentielle pour le développement du territoire des Gorges de l'Ardèche.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023

ID : 007-200039808-20230912-2023\_09\_006-DE

SLO

**Le Conseil, qui a entendu l'exposé du Président, a délibéré  
A 35 voix pour et 1 abstention (Patrice FLAMBEAU)**

**Autorise le président à signer la convention et tout document en lien avec cette délibération.**

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Jean- Yvon MAUDUIT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a horizontal line at the bottom.